

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024\_88-DE



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2024 - 88**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	21
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 1<sup>er</sup> octobre 2024

**OBJET : PRÉSENTATION DU  
RAPPORT ANNUEL 2023  
TRANSPORT PUBLIC DE  
PERSONNES**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.  
ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.  
CHANTELOT C. PLEYNET J.P.  
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON  
F. DIANA C. CORNU C. QUERNEC GARIN  
C. MATTERA A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : ARNOUX R. « pouvoir à  
BAARSCH C. » RACINE FREIXENET M.  
« pouvoir à DENERVAUD M. » GEROUDET  
A. CHANTELOT L.**

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

---

Madame le maire présente le rapport annuel 2023 sur le transport public de personnes transmis par Thonon Agglomération, et ouvre le débat.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération n°CC002024 - 00312 en date du 24 septembre 2024 adoptant le rapport ;

Vu le rapport annuel 2023 relatif au fonctionnement du réseau de transport collectif de voyageurs de Thonon Agglomération ;

Considérant que le maire doit présenter au conseil municipal le rapport annuel sur le fonctionnement du réseau de transport collectif de voyageurs de Thonon agglomération ;

entendu l'exposé de Madame le maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024\_88-D2



**PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le fonctionnement du réseau de transport collectif de voyageurs de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération ».

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Audrey MATTERA

Le maire

Pascale MORIAUD

